



Association des biologistes du Québec

1208, rue Beaubien Est, bureau 102

Montréal (Québec) H2S 1T7

www.abq.qc.ca

abq@qc.aira.com

tél. (514) 279-7115

télec. (514) 279-9315

PROGRAMME DE MENTORAT DE L'ABQ

Le programme de mentorat de l'ABQ s'inscrit dans ses objectifs de supporter et d'encourager la formation des membres. Le programme répond également au besoin de la profession de former des professionnels responsables et de transmettre les connaissances, l'expérience et la passion entre les générations de biologistes.

OBJECTIF

Le programme vise à jumeler des biologistes membres en règle de l'ABQ à des biologistes seniors (membres ou non membres) qui ont un vécu solide et qui désirent faire profiter leurs confrères de leur expérience et de leurs enseignements.

Il en résultera des membres de l'ABQ plus compétents, avec un leadership plus développé et ils seront de meilleurs représentants de notre profession de biologiste.

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

Le **mentorat** est une relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expertise afin de favoriser le développement d'une autre personne qui a des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre.

Le mentorat est centré sur la relation entre deux (2) individus afin d'améliorer les aptitudes et les compétences du mentoré et non sur les questions relatives à son entreprise ou à l'organisation pour laquelle le mentoré travaille.

La relation mentorale se caractérise par l'ouverture à l'autre, la réciprocité, la gratuité et le volontariat. Elle se développe à long terme, suffisamment pour faciliter le vécu des transitions personnelles et professionnelles, favoriser la réalisation de soi et contribuer au développement des deux personnes impliquées.



DESCRIPTION DU PROGRAMME DE MENTORAT DE L'ABQ

BUT

L'ABQ désire offrir à ses membres un programme de développement professionnel leur permettant de tirer profit d'une relation avec leurs collègues biologistes ainsi que de partager et perpétuer la passion de la biologie.

Le programme offre l'opportunité aux biologistes d'échanger avec d'autres biologistes afin de les aider à se réaliser dans la pratique de leur profession. L'exercice de la biologie au Québec comprend plusieurs défis; il s'agit d'une profession encore peu reconnue, souvent supervisée par des professionnels d'une autre profession et dont les résultats peuvent entrer en conflit avec les intérêts du client ou de certains groupes. Le biologiste est aussi souvent appelé à traiter un grand nombre de dossiers lui demandant un grand éventail de compétences.

Les biologistes séniors du Québec sont des professionnels chevronnés qui ont défriché le terrain de la pratique et ont créé le domaine de la biologie que l'on connaît aujourd'hui. Le programme de mentorat offre également à ces professionnels chevronnés l'opportunité de partager leur expérience et leur passion avec leurs successeurs. Par ailleurs, les biologistes chevronnés peuvent aussi bénéficier de l'apport des jeunes quant à leurs valeurs sociales et personnelles et de leurs connaissances des nouvelles technologies.

La relation mentor-mentoré aidera le mentoré dans son savoir-être personnel. Le travail s'effectue pour améliorer les aptitudes, les attitudes et les compétences personnelles du mentoré dans son travail. Le mentorat diffère du coaching en ce sens qu'il s'agit de développer des compétences personnelles chez le mentoré et non d'intervenir directement auprès de l'organisation qui emploie le mentoré.

Le mentor et le mentoré doivent s'assurer qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts possibles dans la relation. La relation mentor-mentoré est rigoureusement confidentielle de la part des deux (2) parties.

MENTOR

Le mentor est une personne d'expérience qui possède l'assurance et la sagesse qui l'incitent à valoriser le transfert de ses acquis à d'autres personnes moins expérimentées. Il est donc motivé et disposé à offrir ses compétences, ses connaissances et sa vision de la vie à un biologiste moins expérimenté, afin de soutenir ce dernier dans la réalisation de ses objectifs personnels et professionnels.



Ce biologiste est une personne dont l'expérience dans un domaine de pratique est suffisante pour pouvoir assister un mentoré dans la réalisation de ses objectifs professionnels. La qualification de chaque mentor est évaluée par le comité de mentorat de l'ABQ.

Dans la mesure du possible, le mentor appartient au même champ de spécialisation que le mentoré et exerce à proximité géographique. À défaut de telles opportunités, le mentorat à distance est acceptable, à condition qu'il soit clairement établi que la qualité de la relation n'en sera pas diminuée et que les exigences logistiques seront probablement accrues pour assurer le soutien adéquat du mentoré.

Le rôle du mentor est d'accompagner, sécuriser, encourager, motiver et développer la confiance de son mentoré. Il doit donc faire preuve d'une écoute de très grande qualité et être doté d'un sens critique et de réalisme.

Le mentor offre ses services bénévolement.

MENTORÉ

Le mentoré est une personne en quête d'accomplissement personnel et professionnel, motivée à utiliser les connaissances, les habiletés, les valeurs offertes par un biologiste sénior, afin que soit facilitée l'atteinte de ses objectifs personnels et professionnels.

Le mentoré est un membre de l'ABQ qui désire l'assistance d'un collègue sénior dans l'atteinte de ses objectifs professionnels. Le mentoré doit définir ses besoins et objectifs préalablement au jumelage.

Le mentoré a avantage à être ouvert dans la relation et à faire preuve de transparence. Il doit croire fermement aux avantages que peut lui apporter la présence d'un mentor.



FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

INSCRIPTION

Les personnes intéressées par le programme s'inscrivent en faisant parvenir le formulaire d'inscription à la permanence de l'ABQ, soit par courriel : abq@aira.qc.ca , ou par la poste : 1208, rue Beaubien Est, bureau 102, Montréal (Québec), H2S 1T7.

Les inscriptions sont reçues tout au long de l'année. Les appariements se font environ trois fois par année, soit approximativement aux quatre mois.

APPARIEMENT

Les paires mentor-mentoré sont établies au meilleur des ressources disponibles par les membres du comité mentorat de l'ABQ. En l'absence d'un mentor ou d'un mentoré adéquat, le biologiste pourrait ne pas être apparié dès la demande. L'appariement est sujet à l'approbation par les mentors et mentorés. L'engagement des participants est conclu par une entente de mentorat signée lors du jumelage.

FRÉQUENCE ET DURÉE DES RENCONTRES

La relation mentor-mentoré est établie pour une période de deux ans.

Idéalement, les rencontres ont lieu à raison de deux (2) heures par mois pendant une période de vingt-quatre (24) mois, selon la convenance des deux parties. On parle donc d'une relation qui dure entre cinquante (50) et soixante-quinze (75) heures au total.

Les paires mentor-mentoré doivent se rencontrer au minimum quatre (4) fois par année, pour une période d'au moins deux (2) heures, soit un engagement minimal de seize (16) heures.

MODE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION

Le programme favorise la rencontre en personne, soit dans le cadre du travail ou dans un cadre plus informel. Les rencontres doivent être tenues dans un endroit public.

Dans certains cas exceptionnels, les rencontres peuvent avoir lieu par téléphone ou vidéoconférence. L'utilisation du courriel ou de tout autre mode de communication indirect est acceptable, mais ne peut être considérée comme une rencontre.

Les modes de communication utilisés seront définis par les participants lors du jumelage,



OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Lors de la première rencontre, les participants doivent prévoir remplir l'entente de mentorat, discuter et convenir des objectifs à atteindre.

Un ordre du jour préparé par le mentoré et bonifié puis accepté par le mentor précède la rencontre. Un seul sujet suffit.

Chaque année, les participants doivent prévoir remplir le formulaire d'évaluation afin de permettre à l'ABQ d'évaluer l'efficacité du programme et de lui permettre d'évoluer.

OBJECTIFS COMMUNS

Les participants sont responsables de définir des objectifs spécifiques et communs à atteindre durant la durée du mentorat.

Exemples d'objectifs :

1. Développement d'une nouvelle compétence: le mentor est responsable de suggérer des lectures, cours ou autres outils didactiques au mentoré et de «monitorer» ses progrès. Le mentor n'est pas tenu d'enseigner au mentoré, mais de le diriger dans son apprentissage.
2. Développement d'un réseau professionnel : le mentor peut suggérer des activités, fournir des personnes contacts ou inviter le mentoré à se joindre à lui lors d'un évènement afin d'y être présenté.
3. Gestion de problèmes éthiques : Le mentor écoute et apporte son soutien au mentoré dans la gestion de situations délicates. Le mentor peut offrir son opinion ou son conseil. Le mentoré est le seul responsable des actes professionnels subséquentment posés. Il demeure seul responsable et imputable des décisions qu'il prend par la suite.
4. Discussion ; le mentor et le mentoré peuvent se rencontrer pour le seul plaisir d'échanger sur un sujet d'intérêt commun.
5. Etc.

Les participants doivent, pour chaque objectif indiquer un résultat attendu et l'atteinte de ce résultat sera évaluée lors de l'évaluation annuelle.

ÉCHEC DE L'APPARIEMENT

En cas de conflit ou de divergence d'opinion concernant la relation mentor-mentoré, les participants sont invités à contacter le comité de mentorat de l'ABQ afin qu'un responsable puisse aider à résoudre la situation.

Les participants peuvent mettre fin à la relation mentor-mentoré en tout temps à condition de justifier par écrit leur décision auprès de la personne appariée et du comité de mentorat de l'ABQ. Cette



correspondance est nécessaire afin de pouvoir appairer de nouveau la personne «orpheline» et pour l'évaluation du programme.

FIN DE L'APPARIEMENT

À la fin de la période de mentorat de deux ans, les participants évaluent le succès du programme. Les participants peuvent poursuivre la relation à l'intérieur du programme de mentorat de l'ABQ en établissant de nouveaux objectifs. Les participants peuvent également demander à être jumelés à une autre personne leur permettant de réaliser des objectifs professionnels différents.

SUIVI ET ÉVALUATION

Afin d'assurer la qualité de son programme de mentorat, l'ABQ effectue un suivi annuel auprès des participants.

L'ABQ évalue le succès de l'appariement et de la relation par la satisfaction des participants dans l'atteinte de leurs objectifs de développement professionnels. Plus spécifiquement :

1. La qualité de la relation mentor-mentoré
2. Les bénéfices pour le mentor
3. Les bénéfices pour le mentoré
4. Les bénéfices professionnels pour les entreprises et organisations où travaillent les participants
5. La satisfaction des participants concernant le service du comité de mentorat de l'ABQ.

RÔLE DE L'ABQ

Le rôle de l'ABQ est de fournir à ses membres la possibilité d'une relation riche en favorisant des appariements profitables. L'ABQ agit comme «l'agence de rencontre» pour les mentors et les mentorés. L'évaluation annuelle permettra de bonifier le programme et de faire progresser la profession de biologiste.

Le programme est gratuit pour les mentorés membres de l'ABQ et les mentors.